

ALERTE SÉCHERESSE

Renforcement des restrictions des usages de l'eau sur le territoire de Flers Agglo

La France connaît cet été un épisode de sécheresse inédit. La quasi-totalité du pays est classé en niveau de gravité maximal de crise, limitant les usages de l'eau.

Pour faire face au manque d'eau, le préfet de l'Orne vient de classer la totalité du département en niveau de gravité maximal de crise sécheresse. Les restrictions des usages de l'eau se renforcent afin de préserver les ressources en eau locales. Certains usages deviennent interdits comme par exemple l'arrosage des espaces verts, des golfs, les vidanges des piscines ou le nettoyage des véhicules...

Compte-tenu des conditions hydrologiques très sèches cet été, de nouvelles restrictions des usages de l'eau entrent en vigueur dans l'Orne ce mercredi 10 août. Toutes les communes de Flers Agglo sont désormais classées en crise sécheresse.

Toutes les mesures de restriction des usages de l'eau sont consultables dans l'arrêté préfectoral du 10 août 2022 (voir annexe de l'arrêté PDF). Elles s'appliquent aux particuliers, aux collectivités, aux industriels et aux agriculteurs. **Ces restrictions valent pour tout type de ressource, et pas seulement pour « l'eau du robinet » : eau de surface (cours d'eau, milieux aquatiques) et souterraine (source, puits, forage), réserve déconnectée des ressources de surface et souterraines (récupérateur d'eau de pluie, ...), et réseau public d'eau potable.**

La ressource en eau étant rare et les prévisions météorologiques ne laissant voir que peu de précipitations, il est important que chacun, à son niveau, fasse preuve de civisme ; **l'ensemble des usagers de l'eau de Flers Agglo** (habitants, collectivités, entreprises et agriculteurs) **est appelé à économiser l'eau le plus possible**, et ce, même au-delà de ce que les restrictions réglementaires de l'arrêté préfectoral ne prévoient.

Une campagne de communication sur le site internet et les réseaux sociaux, ainsi qu'en interne dans les services de Flers Agglo et de la Ville est enclenchée. Les services de Flers Agglo et de la Ville de Flers appliquent dès à présent ces nouvelles restrictions.

Renforcement des restrictions des usages de l'eau

Le niveau 4 « crise sécheresse » déclenche de nouvelles **restrictions pour préserver les usages prioritaires** (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité). Voici quelques-unes des nouvelles restrictions :

- **Arrosage des pelouses et massifs fleuris** : interdit

- **Arrosage des jardins potagers** : interdit entre 8h et 20h
- **Arrosage des espaces verts** : interdit
- **Remplissage et vidange de piscines privées de plus d'1 m³** : interdit
- **Piscines ouvertes au public** : renouvellement, remplissage et vidange soumis à autorisation auprès de l'ARS
- **Lavage de voitures** : interdit pour les particuliers et pour les professionnels (sauf impératif sanitaire)
- **Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées** : interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel
- **Irrigation par aspersion des cultures** : interdit
- **Irrigation des cultures par système d'irrigation localisée (goutte à goutte par exemple)** : interdit*

⇒ Le détail des restrictions est à retrouver dans les annexes de l'arrêté préfectoral du mercredi 10 août 2022 - tableau des mesures applicables pour les secteurs en crise sécheresse

Les bons gestes face à la sécheresse

Face à la sécheresse, ayons les bons réflexes !

L'eau est une ressource rare, alors économisons-la. Soumis ou non à des mesures de restrictions, chacun d'entre nous peut adopter **les bons réflexes pour économiser l'eau** :

Particuliers :

- J'évite de laisser couler l'eau quand je me lave les mains ou les dents ;
- Je récupère l'eau tiède de ma douche et du lavage des légumes pour arroser mes plantes ;
- Je limite les arrosages de mon jardin (interdit de 8h à 20h) ;
- J'utilise mes appareils de lavage à plein (machine à laver, lave-vaisselle) et j'utilise des programmes courts ou économiques ;
- J'utilise un sablier ou chronomètre pour limiter ma douche. Au-delà de 10 minutes, une douche consomme plus d'eau qu'un bain ;
- J'évite de tirer la chasse d'eau lorsque ce n'est pas nécessaire ;
- J'installe des équipements économes en eau.

Collectivités :

- Je réduis les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable ;
- J'ai une connaissance détaillée des volumes d'eau consommés ;
- Je distribue des kits hydro-économes dans les foyers ;
- J'optimise l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries.

Industriels :

- Je recycle certaines eaux de nettoyage ;
- Je mets en place des circuits fermés.

Agriculteurs :

- Je mets en place des tours d'eau pour l'irrigation ;
- J'utilise un matériel d'irrigation hydro-économe ;
- J'opte pour des cultures qui exigent moins d'eau.

Flers Agglo en alerte sur le niveau des ressources en eau

Flers Agglo assure la compétence eau sur la majeure partie de son territoire. Le territoire de Flers Agglo a la chance d'avoir une multitude de ressources. Néanmoins, comme partout en France en cette année 2022, des dernières souffrent de l'effet combiné du déficit de pluie de l'automne, de l'hiver et du printemps derniers et de la sécheresse et des fortes températures de cet été.

En ce mois d'août 2022, **le niveau de l'eau sur Flers Agglo est historiquement au plus bas.**

En ce contexte de crise, les services de la régie eau et assainissement de Flers Agglo et ses délégataires VEOLIA et SAUR suivent de très près l'état des ressources en eau (nappes phréatiques et cours d'eau), et ajustent en permanence les prélèvements et la distribution de l'eau potable pour les préserver au maximum.

[En savoir plus sur l'eau sur le territoire de Flers Agglo](#)

